

Commission permanente

61,2 M€ POUR DYNAMISER LES TERRITOIRES

Réunis en commission permanente vendredi 21 novembre 2025 à Besançon, les élus ont voté 61,2 millions d'euros de financements régionaux pour soutenir, l'économie, la transition écologique, la formation et l'attractivité des territoires.

ZOOM SUR LES PROJETS PHARES

Développement économique

➔ Aides individuelles aux entreprises

Afin d'accompagner l'entrepreneuriat (TPE/PME), la Région attribue une enveloppe globale de **1,55 M€** en faveur de **vingt entreprises** sous forme d'avances remboursables à taux zéro ou de subventions. Ce coup de pouce permet de soutenir la croissance, la création, l'investissement matériel, la transmission ou le recrutement de cadres.

Parmi les bénéficiaires :

- ▶ **Aqua Green Protect** (développement et commercialisation de solutions innovantes de protection de la vigne et de l'arboriculture) à Rougemont (25) : 200 000 € ;
- ▶ **Mon Alvéole** (solutions modulaires pour le bâtiment) à Champs-sur-Yonne (89) : 200 000 € ;
- ▶ **Boudier** (serrurerie, métallerie, ferronnerie d'art) à Chenôve (21) : 200 000 € ;
- ▶ **Autreynergy** (sciage et rabotage du bois) à Autrey-lès-Gray (70) : 55 000 € ;
- ▶ **Chevenet** (fabrication de fromage de chèvre) à Hurigny (71) : 200 000 € ;
- ▶ **SIBC** (société industrielle des bois conditionnés) à Saint-Germain-en-Montagne (39) : 15 000 €.

➔ Soutien aux entreprises sous-traitantes de la filière automobile

Dans le cadre du plan de soutien à la filière automobile, la Région accompagne les entreprises sous-traitantes du territoire fortement impactées par les défis de l'électrification accélérée des véhicules et la pénurie de matières premières.

Cinq entreprises bénéficient d'une aide régionale :

- ▶ **EMC Découpage** (découpage, emboutissage et outillage de presse) à Rémondans-Vaivre (25) : 130 000 € ;
- ▶ **Usiprecis** (mécanique de précision) à Corcelles-Ferrières (25) : 46 980 € ;
- ▶ **Bavoysi Tôlerie Industrielle** à Champagnole (39) : 182 000 € ;
- ▶ **SN Kremer** à Grandvillars (90) : 70 000 € ;
- ▶ **Sodex Humbert** à Beaucourt (90) : 4 265 €.

➔ Soutien aux TPE - Avances remboursables

Dans le cadre de son Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), la Région mène une politique ambitieuse en faveur des TPE. Elle accompagne la création, la reprise, la croissance et les projets d'investissement de ces entreprises artisanales, commerciales et de services, afin de **permettre la création et le maintien d'emplois sur son territoire**.

22 projets sont soutenus sous forme d'avances remboursables pour un montant total de **531 744 €** ;

- ▶ 334 244 € sont dédiés à 17 projets de création-reprise de TPE ;
- ▶ 187 500 € sont destinés à un soutien à la croissance de 5 entreprises.

Ces aides permettent le maintien et/ou la création de **66 emplois**.

Parmi les TPE bénéficiaires :

- ▶ El Francis Guillemain (garage mécanique agricole) à **Fuans (25)** : 45 000 € ;
- ▶ El Romain Labroche (ingénierie, études techniques) à **Fontaine-lès-Luxeuil (70)** : 4 000 € ;
- ▶ EURL BRB Electric (électricité) à **Dijon (21)** : 12 000 € ;
- ▶ SARL Boulangerie du Noirmont (boulangerie-pâtisserie) aux **Rousses (39)** : 35 500 € ;
- ▶ SARL Motoculture Truchot (vente et réparation de cycles motoculture) à **Corbigny (58)** : 45 000 € ;
- ▶ SARL OB Groupe (vente de produits alimentaires) à **Chalezeule (25)** : 45 000 € ;
- ▶ SARL Pierre et Ouvrages (taille de pierre) à **Montbenoît (25)** : 35 000 €.

➔ Prime à la création-reprise des entreprises dans les territoires fragilisés (PCRTF)

La Prime à la création-reprise dans les territoires fragilisés (PCRTF) a pour objectif de favoriser la création-reprise d'entreprises pour les porteurs de projets dans les territoires défavorisés (quartiers politique de la ville et zones de revitalisation rurale). L'aide financière est plafonnée à 3 000 €.

À l'occasion de cette commission permanente, les élus accordent une enveloppe globale de **36 000 € pour soutenir douze activités, dont :**

- ▶ Une épicerie et un salon de coiffure **Noidans-le-Ferroux (70)** ;
- ▶ Un logement insolite à **Le Rousset-Marizy (71)** ;
- ▶ Un hôtel-restaurant à **Pays-de-Montbenoît (25)** ;
- ▶ Un salon de thé à La **Charité-sur-Loire (58)** ;
- ▶ Un commerce de détail de jeux et de jouets à **Corbigny (58)** ;
- ▶ Une boulangerie-pâtisserie à **Frasne (25)**.

Économie sociale et solidaire (ESS)

➔ Soutien à l'investissement des entreprises de l'ESS

Dans le cadre de l'aide au développement des entreprises de l'ESS, la Région accorde une subvention globale de **296 6913€** pour soutenir les investissements matériels et immobiliers de sept structures :

- ▶ ID'EES 21 à **Chenôve (21)** : 1 540 € ;
- ▶ Atelier de l'environnement du Haut-Jura à **Coteaux-du-Lizon (39)** : 1 528 € ;
- ▶ Les Compagnons Bâisseurs à **Nevers (58)** : 15 481 € ;
- ▶ Handy 'Up à **Vesoul (70)** : 100 000 € ;
- ▶ La Californie à **Toucy (89)** : 100 000 € ;
- ▶ AHSSEA à **Frotey-lès-Vesoul (70)** : 46 411 € ;
- ▶ Solidarité Services à **Montceau-les-Mines (71)** : 31 653 €.

Agriculture

➔ Engraissement bovin : un coup de pouce régional aux éleveurs

Pour soutenir les éleveurs et renforcer la filière bovine, la Région attribue une aide de **278 000 € à 99 exploitations dans le cadre de son dispositif « Aide à l'engraissement ».**

Lancée en 2024, cette mesure offre jusqu'à 4 000 € de soutien annuel pour encourager les fermes à engraisser leurs animaux plutôt que de les vendre maigre à l'export, améliorer leurs revenus et favoriser l'offre locale.

Depuis l'ouverture du dispositif, 215 exploitations ont bénéficié de ce coup de pouce régional.

Forêt

→ Modernisation des entreprises forestières

La Région poursuit son engagement en faveur de la filière forêt-bois, secteur clé de l'économie régionale avec 23 500 emplois. Les élus votent une nouvelle enveloppe de **245 664 €** pour accompagner la modernisation des entreprises d'exploitation forestière et de première transformation du bois.

Parmi les bénéficiaires :

- ▶ SARL Polette Sébastien Bois Énergie Charolais à **Poisson (71)** ;
- ▶ SARL Scierie Côte à **Bletterans (39)** ;
- ▶ SAS ETF Salvi Adrien à **Rochejean (25)** ;
- ▶ SAS La Forêt Jurassienne à **Le Fied (39)** ;
- ▶ SAS Daniel Lescot à **Rémondans-Vaivre (25)** ;
- ▶ El Colley Aurélien à **Passavant-la-Rochère (70)**.

→ Ilots d'avenir

La Région Bourgogne-Franche-Comté soutient l'adaptation des forêts au changement climatique. Elle attribue une enveloppe de près de **98 000 €** pour la création d'îlots d'avenir et de plantations mélangées expérimentales.

Exemples :

- ▶ Saint-Hilaire (25) : plantation de chêne zéen ;
- ▶ Tellecey (21) : noisetier de Byzance et platane d'Orient ;
- ▶ Lavoncourt (70) : chêne zéen ;
- ▶ Champagnole (39) : pin d'Alep ;
- ▶ Chaux-lès-Passavant (25) : noisetier de Byzance ;
- ▶ Oslon (71) : platane d'Orient ;
- ▶ Dun-les-Places (58) : Douglas vert, cèdre de l'Atlas, pin maritime et châtaignier.

En parallèle, **29 000 €** financent des travaux de régénération naturelle dans les forêts de cinq communes :

- ▶ Saint-Baraing et Chaînée-des-Coupis (39) ;
- ▶ Lux et Corcelles-lès-Cîteaux (21) ;
- ▶ Navilly (71).

➔ Construction publique en bois local

La Région consacre **221 215 €** à quatre projets emblématique de construction publique en bois local qui valorisent les essences locales et renforcent l'attractivité des territoires :

- ▶ 150 000 € à la communauté de communes du Grand Pontarlier pour un centre nautique à **Pontarlier (25)** ;
- ▶ 25 113 € à la SAEM Nièvre Aménagement pour une halle multifonctionnelle à **Lormes (58)** ;
- ▶ 26 525 € à la commune de **Mouron-sur-Yonne (58)** pour une halle couverte ;
- ▶ 19 577 € à la commune de **Sardy-les-Épiry (58)** pour l'aménagement de la place Jean Maitron et la construction d'une halle.

Tourisme

➔ Percée du vin jaune 2026 à Lons-le-Saunier (39)

La Région accorde **32 400 €** à l'association des Ambassadeurs des vins jaunes pour organiser la **Percée du vin jaune**, événement phare du Jura prévu les **31 janvier et 1^{er} février 2026**.

Cette fête viticole emblématique génère des retombées touristiques et économiques significatives : 32 000 visiteurs lors de la dernière édition, dynamisant hébergements, restauration et circuits oenotouristiques.

➔ Soutien à l'hôtellerie et aux campings

Dans le cadre du schéma régional de développement touristique 2023-2028, la Région poursuit son engagement pour moderniser l'hôtellerie familiale et les campings en milieu rural. Objectif : améliorer l'attractivité et répondre aux attentes des clientèles, tout en consolidant la trésorerie des entreprises.

Trois projets d'investissement bénéficient d'une enveloppe globale de **205 585 €** :

- ▶ 80 000 € pour la rénovation des chambres (pour viser le classement 3 étoiles) de l'hôtel Robichon à **Loray (25)** ;
- ▶ 80 000 € pour la création de 120 emplacements (et la montée en gamme) du camping Les Tilleuls à **Clairvaux-les-Lacs (39)** ;
- ▶ 45 585 € pour l'installation de tentes lodges bioclimatiques et la modernisation des infrastructures du camping Les 2 Rives à **Étang-sur-Arroux (71)**.

Une enveloppe de **160 000 €** d'avances remboursables à taux zéro pour soutenir la reprise de deux hôtels :

- ▶ 80 000 € pour l'hôtel Le Rive Gauche à **Joigny (89)** ;
- ▶ 80 000 € pour l'hôtel Les Deux Chèvres à **Gevrey-Chambertin (21)**.

Ces aides s'inscrivent dans une logique de montée en gamme, de transition écologique et de maintien de l'offre touristique en zones rurales.

➔ Développement touristique territorial

La Région soutient trois initiatives majeures pour un montant global de **543 948 €** pour renforcer l'attractivité des territoires :

- ▶ **500 000 € pour la Cité des Horlogers à Morteau (25)**, un équipement muséal valorisant le savoir-faire horloger inscrit au patrimoine immatériel de l'UNESCO ;
- ▶ **20 000 € pour la refonte du caveau du domaine Baud à Le Vernois (39)**, avec salle de dégustation et terrasse panoramique pour développer l'œnotourisme ;
- ▶ **23 948 € pour la création d'un parcours accrobranche et d'un « explor game numérique » dans la station de la Planche des Belles Filles à Planche-les-Mines (70)**, afin de promouvoir un tourisme durable quatre saisons dans le massif des Vosges.

➔ 1,38 M€ pour développer l'itinérance fluviale

La Région renforce sa stratégie de valorisation touristique des voies navigables en attribuant **1,38 M€** à quatre projets majeurs. Objectif : améliorer les itinéraires et les services pour une destination écotouristique. Ces projets allient tourisme et respect de l'environnement, tout en soutenant l'économie locale.

Les projets soutenus :

- ▶ **1 000 000 € à Voies Navigables de France (VNF)** pour le financement de la première phase des « petites opérations » du volet mobilité du Contrat de Plan État-Région (CPER) 2023-2027, comprenant la réhabilitation des rigoles, la lutte contre les fuites et la gestion sédimentaire ;
- ▶ **175 822 € à la commune de Fouchécourt (70)** pour l'aménagement de son petit port et la réhabilitation du site, incluant l'extension du restaurant, des hébergements insolites et une aire camping-car ;
- ▶ **192 050 € pour la création d'un ponton de grande plaisance à Saint-Jean-de-Losne (21)** destiné à renforcer le maillage fluvial sur la Saône ;
- ▶ **10 314 € à la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura (39)** pour la sécurisation de tronçons le long de l'Échappée Jurassienne, itinéraire d'excellence inscrit au Schéma régional de l'itinérance touristique.

Apprentissage

➔ 1,69 M€ pour moderniser les CFA

Le Conseil régional vote **une enveloppe de plus d'1,69 M€** pour soutenir l'investissement et l'équipement des Centres de Formation d'Apprentis (CFA). Cette aide vise à améliorer l'accueil des apprentis, la qualité des formations et à répondre aux besoins économiques des territoires.

- **Quatre grands projets immobiliers bénéficient de 1,578 M€ :**

- ▶ **400 000 €** pour la construction d'un bâtiment pour faire face à une hausse de 41 % des effectifs au **CFA agricole de Montmorot (39)** ;
- ▶ **405 000 €** pour la construction d'un nouveau bâtiment de formation au **CFA du transport AFTRAL à Sens (89)** ;
- ▶ **405 000 €** pour des travaux de rénovation énergétique, avec matériaux biosourcés, au **CFA des préparateurs en pharmacie à Talant (21)** ;
- ▶ **368 672 €** pour des travaux de désamiantage et l'isolation de la toiture du **Pôle Formation 58/89 à Auxerre (89)**, pour améliorer la performance énergétique.

- **Équipements et petites rénovations : 113 553 €, dont :**

- ▶ 37 768 € pour la rénovation de la chaufferie du **CFA Hilaire du Chardonnet à Besançon (25)** ;
- ▶ 26 365 € pour la salle des ventes pédagogique du **CFA Pays de Montbéliard (25)** ;
- ▶ 17 908 € pour la sécurisation contre les inondations à la MFR de Combeaufontaine (70) ;
- ▶ 31 512 € pour l'acquisition d'un chenillard pour les formations viticoles au **CFA Viticole de Beaune (21)**.

Lycées

➔ Accessibilité : 1,7 M€ pour six lycées en Bourgogne-Franche-Comté

La Région consacre **1,726 M€** à la mise en conformité de six lycées pour l'accessibilité des personnes handicapées :

- ▶ 520 000 € pour le lycée Anna Judic à Semur-en-Auxois (21) ;
- ▶ 580 000 € pour le lycée Bonaparte à Autun (71) ;
- ▶ 86 000 € pour le lycée Niépce Balleure à Chalon-sur-Saône (71) ;
- ▶ 30 000 € pour le lycée Mathias à Chalon-sur-Saône (71) ;
- ▶ 495 000 € pour le lycée Alexandre Dumaine à Mâcon (71) ;
- ▶ 15 000 € pour le lycée Saint-Germain à Auxerre (89).

Ces travaux concernent les circulations, les sanitaires, les espaces pédagogiques, ainsi que les services de restauration et d'hébergement.

➔ Près de 6 M€ pour la rénovation des lycées

La Région consacre **5,9 M€** au programme GREAL 2025 pour des grosses réparations et des adaptations des locaux dans les lycées. Objectif : garantir la sécurité, améliorer la performance énergétique et moderniser les infrastructures.

Parmi les opérations majeures :

- ▶ **1,81 M€** pour l'optimisation des systèmes énergétiques au **lycée Carnot à Dijon (21)** ;
- ▶ **690 000 €** pour le remplacement des toitures du bâtiment externat au **lycée Les Marcs d'Or à Dijon (21)** ;
- ▶ **440 000 €** pour la mise en conformité du réseau Voix Données Images au **lycée Raoul Follereau pour l'ensemble de la cité scolaire du Banlay à Nevers (58)** ;
- ▶ **540 000 €** pour la réfection des toitures de l'internat au **lycée Henri Vincenot à Louhans (71)** ;
- ▶ **690 000 €** pour le remplacement des couvertures de deux bâtiments au lycée Lamartine Mâcon (71) ;
- ▶ **169 400 €** pour l'installation d'une chaudière vapeur de secours pour sécuriser la production agroalimentaire sur le **campus de Mamirolle de l'ENILEA (25)**.

Aménagement du territoire

➔ Fonds d'aide aux projets : 120 810 € pour des projets dans les quartiers prioritaires

Pour améliorer la qualité de vie dans les quartiers prioritaires, la Région Bourgogne-Franche-Comté a attribué **120 810 €** de subventions via le **Fonds d'Aide aux Projets (FAP)**. Ce dispositif finance des initiatives locales favorisant l'insertion, la culture, la santé et la cohésion sociale.

Quelques exemples :

- ▶ **5 000 €** pour « Quartiers d'été 2025 » : animations culturelles et sportives pour les familles restées sur place, avec un camping-car itinérant dans les QPV au **Creusot (71)** ;
- ▶ **5 000 €** pour « Un bel été à Torcy » : réinvestissement des espaces publics avec concerts, guinguettes et animations autour du lac à **Torcy (71)** ;
- ▶ **2 500 €** pour « Fresque Liberté, Égalité, Fraternité » : création artistique participative pour embellir le quartier des Capucins à **Gray (70)** ;

- ▶ 4 750 € pour « Chantiers jeunes » : insertion sociale et professionnelle via des chantiers citoyens pour adolescents et jeunes adultes à **Auxerre (89)** ;
- ▶ 3 000 € pour « Murs en couleurs » : fresques collectives pour réhabiliter les murs dégradés des QPV à **Montbéliard (25)** ;
- ▶ 7 000 € pour le projet « Passerelle pour la citoyenneté » : ateliers sociolinguistiques pour préparer l'insertion professionnelle et l'apprentissage du français à **Dole (39)** ;
- ▶ 6 000 € pour « Sportivement – Art et Culture », festival itinérant et ateliers créatifs pour renforcer le lien social dans les QPV à **Nevers (58)** ;
- ▶ 10 000 € pour le projet « Start Again » : formation et coaching pour remobiliser des femmes éloignées de l'emploi à **Dijon (21)** ;
- ▶ 1 500 € pour le « Festival du Lion » : animations estivales avec ateliers sportifs et culturels dans le quartier des Résidences à **Belfort (90)**.

→ La Région soutient les « Quartiers en transition »

La Région renforce son engagement en faveur des quartiers prioritaires avec le dispositif « Quartiers en transition », visant à améliorer le cadre de vie tout en répondant aux enjeux climatiques. Deux volets structurent cette intervention.

■ Volet 1 : des projets structurants pour transformer les quartiers

Huit opérations majeures bénéficieront d'un soutien régional pour un montant global de **2,2 M€** :

- ▶ 300 000 € pour l'aménagement des bords du lac – rive urbaine à **Torcy (71)** ;
- ▶ 300 000 € pour la transformation de l'école maternelle Pompon en centre de loisirs et réhabilitation de l'école primaire Jules Verne à **Montceau-les-Mines (71)** ;
- ▶ 300 000 € pour la création d'un village d'artisans dans le quartier La Chanaye à **Mâcon (71)** ;
- ▶ 300 000 € pour le réaménagement des espaces publics des rues de la Tour d'Auvergne et du 4^e Régiment d'Infanterie, quartier des Rosoirs à **Auxerre (89)** ;
- ▶ 105 631 € pour l'aménagement paysager de l'îlot Binot à **Cosne-Cours-sur-Loire (58)** ;
- ▶ 300 000 € pour la construction d'une médiathèque dans le quartier Pompidou-Ravel à **Migennes (89)**.

Ces projets visent la requalification des espaces publics, la rénovation d'équipements scolaires et culturels, ainsi que la création de locaux artisanaux, dans une logique de sobriété énergétique, de désimperméabilisation et de biodiversité.

■ Volet 2 : équipements de proximité et petits aménagements

Pour un total de **128 000 €**, la Région finance des initiatives locales telles que :

- ▶ 18 000 € pour un square pédagogique à **Joigny (89)** ;
- ▶ 20 000 € pour une aire de jeux à **Gray (70)** ;
- ▶ 30 000 € pour la rénovation d'un terrain de sport à **Lure (70)** ;

- ▶ 30 000 € pour la modernisation du Pôle Ados à **Luxeuil-les-Bains (70)** ;
- ▶ 30 000 € pour la réhabilitation de la place Zarautz à **Pontarlier (25)**.

Ces actions, plus modestes, favorisent la convivialité, la pratique sportive et la participation citoyenne.

➔ **ENVI : la Région soutient l'innovation dans les villages ruraux**

Avec son dispositif ENVI (Espaces Nouveaux Villages Innovants), la Région accompagne les communes de moins de 2 000 habitants dans leurs projets de transition et de cohésion sociale. Objectifs : favoriser le vivre-ensemble et accompagner les mutations rurales (mobilités douces, adaptation climatique, alimentation locale).

Les élus votent une enveloppe de **459 500 €** pour des projets co-construits avec les habitants.

Parmi les projets aidés :

- ▶ 35 250 € pour le réaménagement de la place de l'église avec un espace convivial et un terrain de boules à **Amazy (58)** ;
- ▶ 29 500 € pour l'extension et la rénovation de la salle communale pour les associations à **Vergranne (25)** ;
- ▶ 40 000 € pour la sécurisation de la traversée du village et la création de cheminements piétons à **Fournet-Blancheroche (25)** ;
- ▶ 45 000 € pour la rénovation écologique du Chalet de Breuil pour en faire un lieu culturel et associatif à **Dun-les-Places (58)** ;
- ▶ 36 000 € pour la création d'une voie verte (2^e tranche de travaux) autour du village à **Saint-Bris-le-Vineux (89)** ;
- ▶ 45 000 € à l'association La Perle pour la transformation d'une ferme morvandelle en espace artistique et poétique à **Saulieu (21)** ;
- ▶ 7 570 € pour la mise en place d'une « forêt comestible » dans une démarche participative à **La Pesse (39)**.

➔ **Contrats « Territoires en action »**

La Région investit **près de 170 millions d'euros à travers les contrats « Territoires en action » 2022-2028** (TEA) afin d'accompagner les projets des collectivités contribuant autant à leur adaptation au changement climatique qu'à leur attractivité. 35 territoires ont signé ces contrats avec la Région pour la période 2022-2028.

Dans le cadre du volet territorial du dispositif TEA, la Région soutient les projets d'investissement de onze territoires à hauteur de 4,26 M€ :

- ▶ **400 000 € au SCOT Besançon Cœur Franche-Comté (25)** pour la rénovation et l'extension de la salle polyvalente de Montfaucon ;
- ▶ **361 936 € au Pôle métropolitain Nord Franche-Comté (25)** pour la rénovation énergétique de la salle polyvalente de Seloncourt ;
- ▶ **490 381 € au PETR du Doubs Central (25)** pour la construction d'une salle multi-activités à Autechaux et l'aménagement du secteur de la gare de Pays de Clerval ;
- ▶ **61 540 € au PETR Val de Saône Vingeanne (21)** pour une liaison douce entre la gare SNCF de Tillenay et le pont de France à Auxonne ;
- ▶ **390 000 € au Pays du Haut-Doubs (25)** pour l'aménagement de l'ancienne voie ferrée en voie verte à Pontarlier ;
- ▶ **150 000 € au PETR du Nivernais Morvan (58)** pour l'aménagement d'une école de production bois à Biches ;
- ▶ **247 459 € à la CC Puisaye-Forterre (89)** pour la rénovation du café-restaurant de Diges ;
- ▶ **302 913 € au PETR Mâconnais Sud Bourgogne (71)** pour des aires multimodales et arceaux vélo dans le Clunisois et la requalification des espaces publics autour de l'église et de la mairie d'Igé ;
- ▶ **716 208 € au PETR Grand Auxerrois (89)** pour la restructuration et végétalisation du centre-bourg de Guerchy, le premier tronçon du schéma cyclable Auxerre-Laborde, des passerelles piétonnes et cyclables à la gare Saint-Gervais et l'aménagement du cheminement doux rue de l'Ocrerie ;
- ▶ **300 000 € au PETR Nord de l'Yonne (89)** pour la construction d'un gymnase à Saint-Julien-du-Sault ;
- ▶ **975 000 € au Pays Beaunois (21)** pour la création d'un centre multi-accueil petite enfance à Gevrey-Chambertin, rénovation énergétique de la salle omnisports de Nuits-Saint-Georges et l'extension de la maison médicale de Seurre.

➔ Territoires en actions - Volet métropolitain

Dans le cadre du volet métropolitain du dispositif Territoires en Action (TEA, les élus régionaux votent une enveloppe globale de **1,11 M€** pour deux projets structurants :

- ▶ **468 280 € à Grand Besançon Métropole (25)** pour la première phase de travaux de la requalification de la zone d'activités Thise-Chalezeule, qui concerne l'aménagement de la rue des Bruyères (RD218), du chemin de la Combe Balland et de la rue des Longues Raies ;
- ▶ **650 000 € à Walter SAS à Dijon (21)** pour l'aménagement de l'espace WalterLabs au sein du futur bâtiment Le Sully Santenov, qui accueillera dès 2027 des activités de formation, de recherche, d'innovation et d'entrepreneuriat dans le domaine de la santé.

➔ Contrats « Centralités rurales en région » - C2R

Le dispositif « Centralités rurales en région » s'adresse aux communes de moins de 15 000 habitants et reconnues comme fragiles. 128 villes de Bourgogne-Franche-Comté sont éligibles. Elles concentrent des commerces, des services et des équipements fréquentés par la population et par les habitants des communes voisines ne possédant pas cette même offre sur place. Ces pôles connaissent globalement des variations démographiques et d'emploi défavorables, et un revenu moyen par habitant plus faible que la moyenne régionale. Les communes qui disposent d'une stratégie de revitalisation antérieure à cinq ans peuvent bénéficier d'une enveloppe maximale de 500 000 €, les autres d'une aide maximale de 200 000 €.

Dans le cadre des conventions en cours, les élus accordent **1,96 M€** d'aide à l'investissement :

- ▶ **196 210 € à la commune de Pierre-de-Bresse (71)** pour l'aménagement de la place Comte André d'Estampes ;
- ▶ **177 517 € à la commune de L'Isle-sur-le-Doubs (25)** pour l'amélioration de la desserte de la gare ;
- ▶ **500 000 € à la SAEMAN à Nevers (58)** pour la requalification de la place et du square Gambetta et de la Grande Rue de la commune de Donzy ;
- ▶ **374 000 € à la commune de Gueugnon (71)** pour la réhabilitation de la friche urbaine du Vieux Fresne ;
- ▶ **406 000 € à la commune de Montchanin (71)** pour la construction d'un restaurant scolaire ;
- ▶ **127 197 € à la commune de Saint-Amour (39)** pour le réaménagement de l'allée des Capucins ;
- ▶ **180 750 € à la commune de Vermenton (89)** pour l'aménagement des rues René Martin et du Tour de Ville.

Mobilités

➔ Plan vélo : de nouveaux abris vélo sécurisés dans les gares

Dans le cadre du Plan Vélo régional, la Région poursuit son engagement pour les mobilités douces en attribuant près de **74 000 €** de subventions pour la réalisation d'abris vélos sécurisés aux abords de quatre gares à faible fréquentation. Ces équipements, financés à hauteur de 80 % par la Région, visent à faciliter l'intermodalité et à offrir une alternative à l'emport des vélos dans les trains.

Les bénéficiaires et leurs projets :

- ▶ **Grand Besançon Métropole (25) :**
 - 18 143 € pour la gare de **Besançon-Mouillère**, où un box de 10 places sera installé à proximité des voies cyclables et du service Ginko VéloCité ;
 - 16 000 € pour la gare de **François**, pour un box de 10 places alimenté par panneaux solaires, situé sur l'axe cyclable Besançon-François ;

- ▶ **Cercy-la-Tour (58)** : 11 135 € pour équiper la gare, proche de l'EuroVélo 6, avec deux box (dont un pour vélos électriques) et un totem de réparation ;
- ▶ **Pays-de-Clerval (25)** : 28 660 € pour un abri de 10 places autonome en énergie.

Depuis 2017, la Région a équipé 45 gares d'abri vélos sécurisés et poursuit l'élargissement de ce dispositif aux petites gares (moins de 500 voyageurs/jour), confirmant son ambition de développer les mobilités durables.

➔ Étoile ferroviaire de Paray-le-Monial (71)

Les élus régionaux ont validé plusieurs affectations dans le cadre du volet mobilité 2023-2027 du Contrat de Plan État-Région (CPER) pour pérenniser les circulations sur l'étoile ferroviaire de Paray-le-Monial, qui relie Montchanin, Chauffailles et Gilly-sur-Loire.

Trois conventions ont été approuvées pour un montant global de 4,83 M€, dont **4,68 M€** financés par la Région :

- ▶ **897 375 € pour des travaux urgents en 2026 sur les trois branches** : passages à niveau, remplacement de traverses et ouvrages d'art afin d'éviter tout ralentissement ou suspension de trafic ;
- ▶ **247 760 € pour une étude préliminaire** sur des ouvrages d'art (ponts, tunnels) en vue de travaux programmés à l'horizon 2029 ;
- ▶ **3 689 000 € pour une étude approfondie de mise en voie unique "frugale" entre Paray et Gilly**, solution technique destinée à réduire le coût de régénération tout en maintenant la desserte.

➔ Mise en accessibilité de douze arrêts routiers

La Région attribue une subvention globale de **252 050 €** pour financer les travaux de mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite de **douze arrêts routiers** :

- ▶ « Barraques » à Gevrey-Chambertin (21) ;
- ▶ « Centre » à Époisses (21) ;
- ▶ « Centre » à Saulx (70) ;
- ▶ « Gare » à Châtillon-sur-Seine (21) ;
- ▶ « Gare SNCF » à Étang-sur-Aroux (71) ;
- ▶ « Gare » à Montbard (21) ;
- ▶ « La Plante » à Ornans (25) ;
- ▶ « Mairie » à Savolles (21) ;
- ▶ « Pré du Vernay » et « Rue du Bourg » à Branges (71) ;
- ▶ « Promenade du Grillon » à Saint-Fargeau (89) ;
- ▶ « RD 475 » à Tassenières (39).

➔ Nord Franche-Comté : une nouvelle tarification multimodale Pass'OK

Les élus de la Commission permanente approuvent la nouvelle convention relative à la tarification multimodale Pass'OK sur le bassin de mobilité Nord Franche-Comté.

Ce dispositif, en vigueur depuis 2005, facilite les déplacements en combinant les réseaux urbains Évolity (PMA), Optymo (SMTIC 90), le Transport à la Demande Hériva (CCPH) et les trains régionaux Mobigo.

La nouvelle convention, applicable du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030, modernise le Pass'OK pour l'adapter à la gamme tarifaire Mobigo et étend sa validité à la ligne Belfort-Delle. Les abonnements permettront des voyages illimités sur l'ensemble des réseaux partenaires pour des trajets internes au bassin de mobilité.

Tarifs :

- ▶ Tout public : 26 € (hebdo), 77 € (mensuel), 67 €/mois (annuel) ;
- ▶ Jeunes moins de 26 ans : 13 € (hebdo), 38,50 € (mensuel), 33,50 €/mois (annuel).

Environnement

➔ « Accélérateur à projets d'économie circulaire »

Dans le cadre de l'appel à projets régional « Accélérateur à projets Économie circulaire », la Région attribue **521 589 €** de subventions pour soutenir **neuf projets** structurants en faveur du réemploi et de la valorisation des déchets :

- ▶ **250 000 € à ADLCA** (Association départementale de lutte contre les addictions) pour la construction d'une installation de tri de piles et accumulateurs usagés à Nance (39) ;
- ▶ **46 578 € à l'EHPAD Le Château des Crozes** à Frontenaud (71) pour l'expérimentation d'un pilote de valorisation des langes en biodéchets et biocombustibles ;
- ▶ **60 000 € à la Communauté de communes du Clunisois** à Bergesserin (71) pour la réhabilitation d'une structure technique en réemploi dans le Sanatorium ;
- ▶ **8 250 € à l'association EBE 58** à Prémery (58) pour l'acquisition d'un camion de transport dédié à la déconstruction ;
- ▶ **12 900 € à ELM Déconstruction** à Combeaufontaine (70) pour du matériel de manutention ;
- ▶ **56 000 € au SMEVOM** à Digoin (71) pour une étude de faisabilité d'un pôle d'économie circulaire ;

- ▶ **23 311 € à la SAS Établissements Jérusalem** à Ancy-le-Franc (89) pour l'acquisition d'une table de découpe plasma afin de produire des pièces détachées et la réparation des matériels agricoles ;
- ▶ **27 270 € à l'association EBE locale du Pays Luzycois** à Luzy (58) pour l'aménagement et l'extension des bâtiments de la ressourcerie/recyclerie ;
- ▶ **37 280 € à l'association Emmaüs** pour l'équipement de la plateforme régionale de mutualisation des Communautés Emmaüs de Bourgogne-Franche-Comté - Haute-Marne à Villers-les-Pots (21).

➔ Milieux aquatiques

La Région accorde une enveloppe globale de **77 736 €** pour **huit projets** d'amélioration de la ressource en eau et la protection des milieux aquatiques, dont :

- ▶ **17 704 € à la Commune de Saulon-la-Chapelle (21)** pour la réouverture du Milleraie (ancien lit naturel) pour restaurer la faune et la flore ;
- ▶ **8 164 € à EPAGE Seille et Affluents (39)** pour la restauration du Mou de Pleure, ruisseau en tourbière ;
- ▶ **8 878 € au Syndicat Mixte Arroux-Somme (71)** pour la mise en défens sur le bassin du Mesvrin (cours d'eau et zones humides) ;
- ▶ **6 945 € à Communauté de communes Les Bertranges (58)** pour des travaux de restauration du Pellerin Amont.

➔ Protection de la biodiversité

Dans le cadre de sa politique en faveur de la biodiversité, la Région accorde deux aides significatives à des initiatives locales :

- ▶ **La commune de Vieux-Charmont (25) bénéficie d'une subvention de 81 103 €** pour son projet de désimperméabilisation et renaturation de la cour d'école.
Ce chantier vise à transformer une surface minérale en un espace végétalisé et perméable, afin de lutter contre les îlots de chaleur, améliorer la gestion des eaux pluviales et offrir aux élèves un cadre plus agréable et pédagogique ;
- ▶ **20 300 € sont accordés au Syndicat apicole du Doubs à Besançon** pour développer des actions en faveur de l'abeille noire, espèce menacée dans la région.
Le projet comprend l'organisation de conférences grand public et la réalisation d'une étude génétique pour mieux connaître et préserver cette souche locale, essentielle à la pollinisation.

➔ Vergers et bocage au cœur des territoires

La Région poursuit son engagement pour la préservation du patrimoine naturel en attribuant près de **158 000 €** de subventions à des projets portés par des collectivités locales.

■ Vergers de sauvegarde

Dix communes bénéficient d'un soutien pour créer ou restaurer des vergers traditionnels, dans le cadre du dispositif régional « Vergers de sauvegarde » :

- ▶ Cessey-sur-Tille (21) : 3 230 € ;
- ▶ Pouilly-en-Auxois (21) : 2 440 € ;
- ▶ Meslières (25) : 3 430 € ;
- ▶ Raynans (25) : 1 090 € ;
- ▶ Écot (25) : 1 900 € ;
- ▶ Poids-de-Fiole (39) : 2 250 € ;
- ▶ Vevy (39) : 4 080 € ;
- ▶ Lamoura (39) : 2 960 € ;
- ▶ Glux-en-Glenne (58) : 1 670 € ;
- ▶ Cisy-les-Nobles (89) : 1 350 €.

Ces initiatives visent à préserver des variétés fruitières anciennes, tout en favorisant la biodiversité grâce à la plantation de haies mellifères et l'installation de nichoirs pédagogiques.

■ Parallèlement, le programme « Bocage et paysages » accompagne deux projets structurants pour la trame verte régionale à hauteur de 22 840 € :

- ▶ 16 260 € à la Communauté de communes de **Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges (21)** ;
- ▶ 6 580 € à la Commune de **Saint-Bris-le-Vineux (89)**.

Ces opérations permettront la plantation de haies et d'alignements d'arbres pour restaurer les continuités écologiques et améliorer la qualité des paysages.

Transition énergétique

➔ EFFILOGIS logement social et collectivités

Dans le cadre du dispositif EFFILOGIS, les collectivités ou bailleurs sociaux peuvent bénéficier d'une aide régionale pour la rénovation BBC (et pour la construction BEPOS-Bâtiment à énergie positive) de leurs bâtiments.

Une subvention globale de **2,47 M€** est accordée dans le cadre de ce programme, soit :

- **Plus de 2, 32 M€ à 41 bailleurs sociaux** pour la rénovation de **735 logements** à :
 - ▶ Bavilliers (90) ;
 - ▶ Besançon, Bethoncourt, Les Premiers Sapins, Montbéliard, Goux-lès-Dambelin, Goux-sous-Landet et Pontarlier (25) ;
 - ▶ Chenôve, Chevigny-Saint-Sauveur, Châtillon-sur-Seine, Dijon et Talant (21) ;
 - ▶ Corbenay, Lure, Gray et Vesoul (70) ;
 - ▶ Le Frasnois (39) ;
 - ▶ Mâcon et Chalon-sur-Saône (71) ;
 - ▶ Nevers (58) ;
 - ▶ Sens (89).
- **149 480 € à trois collectivités pour des travaux de rénovation de leurs bâtiments publics :**
 - ▶ 13 746 € pour la réhabilitation d'une salle de convivialité et d'un logement communal à **Hyémondans (25)** ;
 - ▶ 15 733€ pour la rénovation d'une maison en mairie et d'une salle de motricité à **Nance (39)** ;
 - ▶ 120 000 € pour la rénovation de la mairie et la création de logements à **Cugney (70)**.

Santé

➔ Un simulateur en chirurgie ophtalmique au CHU Dijon (21)

Une aide exceptionnelle de 100 000 € a été accordée au CHU Dijon Bourgogne pour l'acquisition d'un simulateur de formation à la chirurgie de la cataracte et de la rétine.

Cet équipement innovant permettra aux internes en ophtalmologie de s'exercer dans des conditions sécurisées, sans recourir à des gestes sur patients en début d'apprentissage.

Actuellement, les internes doivent se déplacer dans des centres extérieurs, notamment parisiens, pour accéder à ce type de matériel. L'investissement s'inscrit dans la stratégie régionale de réduction des inégalités d'accès aux soins et de soutien à la formation sanitaire.

Numérique

→ **Projet IoT du Syndicat Départemental d'Énergie de Saône-et-Loire**

Le Conseil régional accorde une subvention de **291 000 €** au Syndicat Départemental d'Énergie de Saône-et-Loire (SYDESL) pour son projet d'expérimentation d'objets connectés visant à optimiser des services publics (gestion des bâtiments, déchets, eau, éclairage).

Ce projet s'inscrit dans la Stratégie régionale de transition numérique et de développement des territoires intelligents. Il prévoit le déploiement de capteurs, d'infrastructures de communication et d'outils d'hypervision, en s'appuyant sur la plateforme régionale DATA BFC pour la gestion des données. Objectif : réduire les charges opérationnelles et renforcer la souveraineté numérique locale.

Culture et patrimoine

Soutien aux cinémas indépendants Art & Essai

La Région a voté une subvention globale de **50 000 €** en faveur de 24 exploitants représentant **26 établissements cinématographiques fixes, indépendants et classés Art & Essai**. Ce soutien vise à accompagner leurs actions d'animation, médiation et éducation à l'image, en complément des aides du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC).

Parmi les bénéficiaires :

- ▶ 4 000 € à l'association Sceni Qua Non pour les établissements **Étoile Cinéma à Château-Chinon, Crystal Palace à La-Charité-sur-Loire et Select Ciné à Saint-Honoré-les-Bains (58)** ;
- ▶ 1 700 € à la Communauté de communes Val de Gray pour la salle **Cinémavia à Gray (70)** ;
- ▶ 4 000 € à la SARL Lugano pour les trois écrans du **cinéma Eldorado à Dijon (21)** ;
- ▶ 1 900 € à la MJC de Morteau pour la salle **L'Atlante à Morteau (25)** ;
- ▶ 4 000 € à l'association La Fraternelle pour le cinéma **La Maison du Peuple à Saint-Claude (39)** ;
- ▶ 3 600 € à la SARL Cinéma Arletty pour l'établissement **Arletty à Autun (71)** ;
- ▶ 2 300 € à la Ville d'Avallon pour le cinéma **Vauban à Avallon (89)**.

La Bourgogne-Franche-Comté compte 91 établissements, dont 82 % classés Art & Essai. Majoritairement indépendants et souvent mono-écrans, ces cinémas sont essentiels pour la diversité culturelle et l'accès à des œuvres de qualité, notamment en milieu rural. Avec ce nouveau dispositif, la Région encourage les salles à développer des initiatives pour les publics, les scolaires et renforcer leur attractivité.

➔ Restauration et la valorisation du patrimoine régional

Les élus régionaux votent un soutien à plusieurs projets de restauration et de mise en valeur du patrimoine, dans le cadre du dispositif « **Chantiers patrimoniaux** ». Cette politique vise à préserver la richesse culturelle régionale tout en favorisant l'insertion et la formation aux savoir-faire traditionnels.

Six chantiers d'insertion bénéficieront d'une aide régionale totale de **31 175 €**, répartie entre les communes suivantes :

- ▶ 3 804 € de la Commune d'Étalans (25) pour la restauration et le d'un lavoir ;
- ▶ 7 604 € à la Commune de Naisy-les-Granges (25) pour la réhabilitation d'un mur d'enceinte ;
- ▶ 2 211 € à la Commune de Placey (25) pour la restauration du muret en pierres sèches de l'église ;
- ▶ 9 885 € à la Commune de Valleroy (25) pour la restauration de deux fontaines ;
- ▶ 3 634 € à la Commune de Sornay (70) pour la restauration de ses croix et de ses calvaires ;
- ▶ 4 137 € à la Commune de Chardonnay (71) pour la restauration de la toiture du lavoir.

Sport

➔ Manifestations sportives

La Région attribue une aide de **102 500 €** pour soutenir l'organisation de **huit événements sportifs** en Bourgogne-Franche-Comté, dont :

- ▶ **6 000 € à Tiger's Gym Dijon (21)** pour le Tiger's Fight #10 - Championnat du monde de kick-boxing ;
- ▶ **5 000 € au Comité départemental Sport Adapté Doubs 25 à Besançon** pour le Championnat de France Para Futsal Adapté ;
- ▶ **80 000 € à Trans'Organisation à Hauts de Bienne (39)** pour l'organisation de la mythique course de ski de fond La Transjurassienne 2026 ;
- ▶ **1 000 € à l'Association Patronage Laïque Paul Bert à Auxerre (89)** pour le Championnat de France Cyclocross Masters.

Vie sociale et citoyenne

➔ Aide à l'emploi associatif

Mis en place en 2017, le programme régional d'aide à l'emploi associatif soutient la création et la pérennisation d'emplois dans les associations, de manière à leur permettre de se structurer et de se développer.

Les élus régionaux accordent une aide en faveur de **38 nouveaux postes créés, transformés ou pérennisés**, pour un total de **283 000 €**.

Parmi les associations bénéficiaires :

- ▶ **BENKADI - Joie Production** à Besançon (25) ;
- ▶ **Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Yonne et Nièvre** à Saint-Sauveur-en-Puisaye (89) ;
- ▶ **Mâcon Tennis de Table** à Mâcon (71) ;
- ▶ **Profession Sport Animation Loisirs Culture 21** à Fontaine-lès-Dijon (21) ;
- ▶ **Re Bon** à Maîche (25).

Depuis sa création, ce programme a permis de soutenir **1 820 emplois associatifs** dans la région.

➔ Festival des solutions écologiques 2026

Du 14 au 20 septembre 2026, la Bourgogne-Franche-Comté vivra au rythme de la 4^e édition du Festival des solutions écologiques. Objectif : mettre en lumière les initiatives locales qui accélèrent la transition alimentaire et écologique.

Un appel à projets est ouvert du 8 décembre 2025 au 27 février 2026. Citoyens et associations sont invités à proposer des actions concrètes pour promouvoir une alimentation durable et sensibiliser le grand public.

La Région propose :

- ▶ **Jusqu'à 5 000 € pour financer des projets innovants** (travaux, équipements, matériel) ;
- ▶ **400 € forfaitaires pour organiser des animations** (portes ouvertes, conférences, dégustations, expositions...) ;
- ▶ **Un accompagnement en communication** pour donner de la visibilité aux initiatives retenues.

Avec 528 actions soutenues depuis 2020 et plus de 50 000 participants, ce festival est devenu un rendez-vous incontournable pour agir contre le dérèglement climatique, préserver la biodiversité et lutter contre la précarité alimentaire. L'enveloppe budgétaire annuelle consacrée au dispositif s'élève à 200 000 €.

Synthèse budgétaire

Commission permanente du 21 novembre 2025

Répartition par domaine des 61,2 M€

Thématique	Montant
AGRICULTURE	2 416 716,48
APPRENTISSAGE	2 107 593,60
BOIS - FORÊT	760 589,68
CITOYENNETÉ ET ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES	120 000,00
CULTURE	335 950,00
DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES	10 283 662,40
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE POUR L'EMPLOI	3 875 063,73
ÉCOLOGIE	1 571 183,48
ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	433 613,00
ÉNERGIE	3 207 873,04
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - RECHERCHE	1 018 742,00
FINANCES	17 000,00
FONDS EUROPÉENS	10 000,00
FORMATION PROFESSIONNELLE	1 317 337,50
INFRASTRUCTURES NUMÉRIQUES	4 851 000,00
JEUNESSE - VIE ASSOCIATIVE	401 100,00
LYCÉES	15 022 174,00
PARCS	90 848,00
RELATIONS INTERNATIONALES ET FRANCO-SUISSES	182 757,00
SANITAIRE ET SOCIAL	2 497 175,78
SANTÉ	315 894,00
SPORT	380 000,00
TOURISME	2 249 763,00
TRANSPORTS-DÉPLACEMENT-INTERMODALITÉ	7 764 741,93
Total	61 230 778,62